

POUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT D'OPTION FACULTATIVE A L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN ALSACE-MOSELLE

Les FSU 67 et 68 avec d'autres organisations laïques d'Alsace-Moselle s'associent au manifeste suivant. Elles demandent à chacun non seulement de **signer** mais de **faire signer** ses proches et ses connaissances. Aujourd'hui la situation n'a pas bougé du côté des autorités malgré le développement des prises de position favorables au passage au régime optionnel et à des pratiques moins irrespectueuses de la liberté de conscience dans les établissements scolaires publics. Le texte du manifeste présente une demande minimale qu'il est possible et nécessaire de voir satisfaite. Que chacun consacre un peu de son temps à ce travail de conviction et notamment auprès des personnalités qui s'affichent laïques. N'hésitez pas à photocopier le texte pour le diffuser. A bientôt pour les nombreux retours.

Laïcité
d'accord!

la maison des associations
1A, place des orphelins
67000 – Strasbourg

CDAL

Comité Départemental d'Action Laïque



MANIFESTE POUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT D'OPTION FACULTATIVE A L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN ALSACE-MOSELLE

S'appuyant sur des bases juridiques disparates et opaques, le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 6 avril 2001, fait obligation à l'Etat français d'organiser, en Alsace-Moselle, un enseignement religieux à l'Ecole publique du primaire au secondaire. Cependant, dans ce même arrêt, le Conseil d'Etat, pose comme principe juridique que cet enseignement n'est pas obligatoire pour les élèves.

En dépit de ce principe juridique, les autorités religieuses et rectorales persistent à exiger des parents qui ne souhaitent pas cet enseignement pour leurs enfants, qu'ils fassent par écrit une demande de dispense. Une telle démarche n'est demandée pour aucun autre enseignement non-obligatoire.

Les signataires demandent aux autorités civiles et religieuses de tirer les conséquences de cet arrêt du Conseil d'Etat.

Ils demandent, à cet effet, la fin de l'obligation de la demande de dispense pour cet enseignement non-obligatoire, afin de respecter pleinement la liberté de conscience des non-croyants comme des croyants.

Nom, Prénom	Ville	Qualité	Signature

A renvoyer à FSU 67 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG